



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

Communiqué de presse du PBD Genève

Genève, le 9 septembre 2013

Le PBD Genève lance une initiative constitutionnelle cantonale « pour le respect de la règle d'or »

L'explication des motifs de cette initiative est étroitement liée avec les raisons de la naissance du PBD Genève. Notre parti se veut pragmatique, proche de la réalité ; un parti défendant la classe moyenne, un parti qui exige l'intégrité de l'Etat tant dans son fonctionnement qu'en matière budgétaire.

Il nous paraît normal que l'Etat fasse lui-même ce qu'il exige des communes et de ses concitoyens. La Loi sur l'administration des communes (LAC) impose aux communes (à l'exception de la ville de Genève) d'avoir un budget équilibré. Or, l'Etat lui-même n'atteint pas cette finalité. Tout le monde se souvient des gros titres des journaux de ce début d'année 2013 dans lesquels on lisait que le Parlement n'arrivait pas à se mettre d'accord sur le budget et que finalement il « réduisit » le déficit de 300 millions (oui !) à « seulement » 40 millions... Autrement dit, les 217'142 contribuables (données 2009, document T20.02.3.21 mis à jour le 20 mars 2013) que compte le Canton de Genève se sont appauvris de CHF 181.80 ; la dette s'élevait à plus de 11 milliards en 2011, il est donc nécessaire de réduire ce montant et de freiner les excès de l'Etat.

De plus, il est logique que l'on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne. Si le citoyen lambda agissait comme l'Etat, il ne lui faudrait pas plus d'un ou deux ans avant d'être mis en faillite. Pourquoi l'Etat se permet-il d'agir ainsi ? Est-il un enfant incapable de contrôler ses pulsions ? Ou simplement les gens qui nous gouvernent n'arrivent pas à définir les priorités financières ? Peu importe la réponse, il est inadmissible que le peuple, les contribuables paient des impôts parmi les plus élevés de Suisse et que parallèlement, l'Etat se permet de dépenser plus d'argent qu'il n'en gagne.

Cette initiative veut donc rétablir l'équilibre et imposer à l'Etat de ne plus adopter de budget déficitaire. En outre, elle instaure la date butoir du 31 décembre de chaque année pour que le Parlement adopte le budget de l'année suivante. Si au 31 décembre le budget n'a pas été adopté, le Parlement aura une ultime chance de se réunir afin de terminer les débats et d'accepter une fois pour toutes le budget. S'il n'y arrive pas après cette dernière séance, toutes les suivantes qui seront nécessaires à finalement adopter le budget ne seront plus rémunérées, les Parlementaires ne recevront aucune indemnité, jeton de présence ou quoi que ce soit.

Contact :

Thierry Vidonne, membre du comité PBD Genève : 079 341 56 76

Gilles Champoud, vice-Président PBD Genève : 079 479 35 47